



Cambriolage sans effraction

Par **ninival69**, le **18/12/2018 à 16:02**

Bonjour. Je loue une partie de mon appartement en meublé, partie séparée par une porte munie d'une simple targette de mon côté.
Mon appartement a été cambriolé sans effraction et mon locataire me demande de lui rembourser les biens qui lui ont été dérobés. Est-il dans son droit? Quels sont mes droits dans ces circonstances?
Cordialement
Nicole
anonymisation

Par **Visiteur**, le **18/12/2018 à 16:35**

Bonjour
1/ Avez vous posé cette question à votre assureur ?
2/ "d'une simple targette de mon côté"
Est ce que cela veut dire que la personne résidant chez vous passe par votre logement?